

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 447

Artikel: Financement du nucléaire : des millions dans le bleu
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027063>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Financement du nucléaire: des millions dans le bleu

Les Forces motrices bernoises (FMB/BKW) et celles du Nord-Est de la Suisse (NOK) assurent l'approvisionnement en électricité de la majeure partie de la Suisse alémanique et industrielle, — et du Jura. Elles livrent aux services industriels des grandes villes et à diverses sociétés de revente cantonales, régionales et communales. C'est dire que tout projet de modification des tarifs BKW ou NOK doit être connu des mois à l'avance, et qu'il entraîne des répercussions en chaîne jusqu'au consommateur, lequel finit bien par devoir régler la facture, comme usager ou comme contribuable. Examinons la situation de plus près : les soubresauts actuels pourraient bien être des signes avant-coureurs d'une politique globale de financement du nucléaire !

Ces derniers mois, on a beaucoup parlé de hausses de tarifs outre-Sarine. Les BKW voulaient une augmentation de 10% pour le 1er octobre 1977, M. Prix leur accorda 8% en moyenne; elles y renoncèrent, pour revenir ensuite à la charge pour le 1er avril 1978... et à nouveau reporter l'aug-

Aux investisseurs qui nous liraient, nous rappelons les dates des prochaines émissions nucléaires : — 7-13 avril : Centrale nucléaire de Leibstadt SA, 100 millions de francs;

— 2-9 mai : Centrale nucléaire de Goesgen-Daeniken SA, 100 millions de francs;

Deux emprunts de conversion à noter également :

Deux emprunts de conversion à noter également :
— 5-11 mai : Energie de l'Ouest suisse SA, 55 millions de francs;

— 26.5-1.6 : Forces motrices du Nord-Est de la Suisse SA, 35 millions de francs.

mentation de six mois avec effet donc le 1er octobre de cette année.

Côté NOK, les choses ne sont guère plus claires : la direction parlait d'une nécessaire hausse des tarifs de l'ordre de 15% ; le Conseil d'administration

s'arrêta à 11%, toujours pour le 1er octobre 1978. Monsieur Prix ne s'est pas encore prononcé, se donnant le temps d'examiner les excellents résultats de l'exercice 1976/77. Mais deux des neuf cantons desservis par les NOK ont déjà pris leurs dispositions : ce sera + 10% en Argovie, + 5,8% pour les usagers domestiques (davantage pour les autres) dans le canton de Zurich; Schaffhouse, Saint-Gall, les deux Appenzell, Thurgovie, Glaris et Zoug vont suivre chacun à leur rythme.

Evidemment, toutes ces perspectives de hausses sonnent mal après l'année électrique 1976/77, qui restera dans les annales pour son hydraulicité exceptionnellement bonne, particulièrement en plaine (lisez : pour les taux de profit excellents qu'elle a procurés aux grandes sociétés d'électricité).

Pour justifier malgré cela les hausses envisagées, il faut sortir de derrière les barrages, et regarder du côté des centrales nucléaires, plus précisément de Mühleberg pour les BKW et de Beznau pour les NOK, et de Fessenheim pour les deux sociétés. La centrale de Mühleberg est réputée pour sa bonne disponibilité : l'an dernier, elle a travaillé à 86%, facteur d'utilisation nettement meilleur que budgeté (75%), mais l'avenir peut réservé des surprises. Même chose pour Beznau I et II, dont on se plaît à signaler les belles prestations, mais pour lesquelles on accumule force réserves, témoins d'une prudence pessimiste.

Selon les comptes pour 1976/77, les NOK ont réalisé un bénéfice net de 20 millions en chiffres ronds (dividende inchangé aux collectivités publiques qui sont ses actionnaires : 6%), et cela après amortissements et versements aux réserves pour un total de 170 millions de francs, soit une bonne cinquantaine de millions de plus qu'en 1975/76 (voir tableau ci-contre).

Pour la double centrale de Beznau, 83 millions ont été mis de côté au cours de l'exercice écoulé. Après une nouvelle dotation de 25 millions, la réserve pour interruption de production s'élève à 60 millions, montant qui devrait couvrir les frais fixes et le manque à gagner en cas d'indisponibilité.

de la centrale de six à douze mois. D'autant que 24 millions ont été versés à une nouvelle provision, constituée pour le paiement des coûts d'adaptation aux conditions et garanties que pourraient imposer la Confédération ces prochaines années. Enfin, le problème du retraitement des éléments de combustible et du stockage des dé-

Forces motrices du Nord-Est de la Suisse (NOK)

AMORTISSEMENTS	1975/76		1976/77
	(mios Fr.)		
Installations	67.0	73.8	
Immeubles	1.3	4.3	
Etudes et projets	2.0	3.3	
Autres amortissements	6.3	5.7	
(matériel, mobilier, etc.)			
Total	76.6	87.1	

ATTRIBUTIONS AUX RÉSERVES

Pour interruption de la production à la centrale de Beznau (I et II)	25.0	25.0
Pour « garantie de la disponibilité » de la centrale de Beznau	—	24.0
Pour retraitement des éléments de combustible	15.0	28.0
Réserve spéciale	2.0	6.0
Total	42.0	83.0
Total des deux postes	<u>118.6</u>	170.1

chets a motivé un versement de 28 millions à une réserve qui se monte depuis lors à 43 millions de francs.

On le savait déjà, mais l'analyse des chiffres livrés par les sociétés d'exploitation le confirme : les frais entraînés par l'aménagement d'une centrale nucléaire ne se limitent pas aux coûts de construction; leur existence même occasionne, outre les frais d'entretien et d'exploitation, des suppléments

dont on ne sait pas vraiment à combien ils s'élèveront. Cela dépendra des exigences nouvelles du législateur, des contrats d'assurance, des développements techniques, et bien sûr de considérations politiques. Tout indique que l'économie du nucléaire en est à ses timides débuts, et doit baser ses prévisions sur les données aussi aléatoires que la durée de vie d'une centrale (20 ans ? 30 ans ?), sur le prix de son démantèlement ou de sa reconversion (en l'an de grâce 19xx), sur le degré d'organisation cartellaire des fournisseurs de combustible nucléaire (à quand l'OPEP de l'uranium enrichi ?), sur les possibilités de faire retraiter ce combustible et de stocker les déchets (où, où, où ?).

POINT DE VUE

Constituons ! Constituons !

Quand j'étais petit, je ne voulais pas tant devenir pilote d'avion ou conducteur de locomotive.

Je voulais devenir évêque.

Puis cette idée m'abandonna. Je m'étais rendu subrepticement compte que, pour être évêque, il fallait être vieux, un peu bedonnant, vaguement gâteux et bien sage avec les filles.

Je me résolus alors à devenir Jésuite. J'en connaissais un. C'était un aventurier, ex-ingénieur, une sorte de parachutiste de l'esprit. Il parlait le chinois. (Il m'a donné le texte de l'Ave Maria en chinois. Je l'ai toujours.)

Mais mes aspirations jésuitico-missionnaires disparurent tout à fait quand, plus tard, un ami me conta par le menu les avanies qu'il subissait dans un collège religieux de Fribourg. (« Fribourg, disait-il, c'est le Chicago des curés »...)

Sans doute me reste-t-il quelque chose de mes convictions de l'époque.

Ce qui me fascinait dans l'Eglise, ce n'était pas seulement les cérémonies, la liturgie, l'assurance offerte d'un Paradis, mais aussi l'institution elle-même. Elle était parvenue — quel mystère ! — à traverser les siècles alors que, comme on nous l'expliquait au catéchisme, les empires s'écrou- laient, se dissolvaient, craquaient, disparaissaient. C'est pas croyable, me disais-je, elle est increvable. Plus on lui tape dessus et plus elle résiste. Et les Jésuites ! Plus le Pape les interdit, plus les sauvages leur coupent la tête, plus ils tiennent le coup. C'est pas possible, ces types-là ont quelque chose de spécial dans le ventre. N'importe qui d'autre aurait lâché le morceau.

C'est ce que je pensais.

Je le pense un peu moins aujourd'hui. Mais, plus que jamais m'intéresse *ce qui dure*, qu'il s'agisse de sociétés, de machines, d'idées ou de godasses, d'espèces végétales ou de pipes. Durer. Résister au temps ! Echapper au temps ! Tout est là.

Pourquoi vous raconter ces salades ? C'est simple : j'ai lu le projet de Constitution de M. Furgler.

Et, je vous le dis comme je le pense : ce projet de Constitution est un pet de coucou. *Ce n'est pas fait pour durer.*

De deux choses l'une : ou bien nous faisons une Constitution dont les petits-enfants des petits-enfants des petits-enfants de la quatrième génération de nos enfants pourront dire : « Tiens, nos vioques de la fin du XXe siècle, ils n'étaient pas cons. Tout ce qu'ils ont raconté reste valable aujourd'hui, en 2470, et c'est à peine si nous avons remanié leur Constitution ». Ou bien nous faisons une Constitution dans la forme et avec le fond de l'actuel projet et, alors, c'est juste bon comme statuts d'une association d'épiciers-accordéonistes en retraite. Faut être sérieux.

Ou bien une Constitution est un *fondement*, une sorte de Credo, mélange de foi et de cybernétique, un énoncé longuement mûri de principes et de préceptes sur lesquels le temps et les circonstances doivent avoir le moins de prise possible, une manière de Décalogue, simple, pratique, compréhensible immédiatement par tout le monde. Et beau.

Ou bien, c'est un règlement de piscine publique, obscur et sans dignité.

Tout cela, je l'ai écrit à M. Furgler, récemment. Je lui ai dit, par exemple : « un certain nombre de gens en viennent parfois à devoir prêter ser-

ment de fidélité à la Constitution. (...) Or, ne serait-il pas un peu ridicule de demander à des gens de jurer fidélité à une déclaration qui dit, par exemple : « La Chancellerie fédérale est le service général de coordination de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral » ?

Je lui ai dit, à M. Furgler : « ce projet de Constitution mélange les torchons et les serviettes ». Et je lui ai fait quelques suggestions. Sans illusion aucune, d'ailleurs. Je lui ai suggéré de commencer par le commencement, c'est-à-dire par *l'oxygène*. Hé oui. Le premier droit, la première liberté, c'est de pouvoir *respirer de l'air pur*.

Pas d'oxygène, pas de Suisses. Bouchez-vous le nez et fermez la bouche pendant trois minutes : vous vous rendrez compte de la chose.

Et le premier devoir, c'est de ne pas pomper et polluer l'air des autres.

La seconde chose indispensable à la vie, ce n'est pas la liberté d'association ou de commerce, *c'est l'eau*. J'ai donc proposé à M. Furgler d'inscrire à l'article deuxième : « Toute l'eau qui entre sur le territoire d'une commune doit en ressortir propre », ou quelque chose comme ça. Si l'eau devient dégueulasse, la société le devient encore plus. Il est donc nécessaire de protéger l'eau et de la laisser telle que le Bon Dieu l'a faite.

Bref, j'ai suggéré que l'on traite *d'abord* de choses essentielles : l'air, l'eau, la nourriture, le sol, l'espace, le temps, le soleil, la famille, les petits oiseaux. Les bases, quoi. Et qu'on laisse de côté ces âneries de pouvoirs de l'Etat, ces détails d'administration. Je lui ai dit, à M. Furgler : un bon gouvernement est un gouvernement qui laisse les gens se gouverner eux-mêmes. Son seul boulot est de protéger les biens communs : l'air, l'eau, les fleurs des bois, les forêts... des choses comme ça. Pour le reste, on se débrouillera entre individus, entre communes, entre districts. L'Etat n'a pas à mettre son nez partout.

Bref, j'ai fait des propositions complètement uto-pistes et irresponsables. Mais faites pour durer. Je ne suis pas juriste, moi. Dieu, dans sa bonté, m'en a préservé.

Gil Stauffer